

Réunion n°1 avec le Rectorat du mercredi 25 septembre 2024 (10h-13h).

Sont présents en visio : SUD, FO, UNSA, AD, FEP, S2DÉ.

Sont présents dans la salle : le SG, la DRH, les deux IA-DAASEN, la DPEP, la DPES, la DPATE, SGEN, SNALC, SAIPER, FSU, CFTC EPR, CGTR, SNUEP, FEP, SPELC, SNE.

Les questions du SNE-CSEN

1- Rupture conventionnelle : sachant que le dispositif s'arrête en décembre 2025, est-il possible de finir l'année scolaire et donc d'avoir une rupture effective après début juillet 2026 ? Quelle est la date limite pour demander une RC ? Avez-vous des statistiques pour 2024 ? Est-il possible de connaître les types de projets professionnels qui ont motivé l'acceptation de la RC ?

Réponse : la circulaire devrait paraître début octobre avec effet à août 2025, il n'y a pas d'autre précision pour la suite. Cela fera l'objet d'un bilan en CSA.

2- Congés bonifiés : quand se termine la transition ? Je n'ai jamais opté pour ce type de congé ou alors cela remonte à quelques années et avant le 5 juillet 2020. J'ai mon affectation et mon CIMM à la Réunion ; je peux donc opter pour l'option « ancienne version » pour la dernière fois. Jusqu'à quand ?

Réponse : le droit d'option se termine le 5 juillet 2025 par conséquent la campagne pour l'hiver austral sera la dernière concernée par la transition.

3- Alternants PE : combien y a-t-il de personnes en alternance à cette rentrée 2024 ?

Réponse : cela fera l'objet d'un bilan en CSA.

4- Ineat : est-il possible d'avoir un point (ce qui n'était pas possible le 26 juin car il était trop tôt) ?

Réponse : cela fera l'objet d'un bilan en CSA.

5- Retraite progressive : avez-vous des données récentes ? Par ailleurs, y a-t-il un espoir de connexion de l'année administrative et de l'année scolaire pour éviter la perte de revenu en août ?

Réponse : cela fera l'objet d'un bilan en CSA. Il a aussi été précisé que les personnels ayant une fonction incompatible avec un temps partiel (remplaçants, directeurs essentiellement) reçoivent une réaffectation provisoire sur d'autres missions.



6 - Avancement des directeurs d'école : pouvons-nous avoir un point sur le gain de 3 mois, les personnels sont-ils déjà informés ?

Réponse : la campagne a été conduite et les agents notifiés via leur boîte académique.

7- LPI : le Livret de Parcours Inclusif (*conçu pour réduire au maximum la ressaisie d'informations par ses utilisateurs*) ne sera pas archivé car il ne répond pas à la norme RGPD. Pourquoi avoir donné du travail inutile l'année dernière ? Ce temps aurait pu être mieux employé.

Réponse : peut-être pas si inutile. Mais il s'agit d'une norme nationale.

8- Inclusion : y a-t il encore des AESH disponibles car beaucoup d'enfants sont en attente d'un accompagnement ?

Réponse : question non traitée (cf le compte-rendu du GT EI du 11 septembre).

9- Réunion PIAL : « Nous vous invitons » correspond à une invitation. Pourquoi demander ensuite un justificatif pour les personnes absentes ?

Réponse : il s'agit d'un élément de langage. Mais il faut clarifier : si c'est obligatoire il faut une convocation.

10 - Collège / Écoles / PIAL : d'un côté on a de très bonnes relations entre collège et écoles, un PIAL efficace. De l'autre côté - le secteur voisin - des relations exécrables à cause de l'atmosphère au collège, 20 notifications individuelles non pourvues l'an dernier. Comment expliquez-vous cette différence ?

Réponse : le SG est ravi de lire la première phrase mais la suite l'enchanté moins. Il faudrait donner le nom du secteur.

11 - CEC : dans une circonscription il n'y a que le cycle 3 qui est concerné, ce qui nous semble tout à fait logique depuis l'instauration du Conseil École Collège. Dans la circonscription voisine tous les cycles doivent y participer. Ce temps ne peut-il être mieux employé pour nos collègues de maternelle et de cycle 2 ? Comment expliquez-vous la différence de traitement ?

Réponse : question qui sera posée lors de la prochaine réunion.

12 - Ouvertures de classes : les personnels contractuels sont-ils en place (nous pensons particulièrement aux écoles maternelles Terrain Fleury et du 14^{ème} km, à la primaire du Plate) ? Comment se fait-il qu'aucun TR Brigade n'ait pu assurer la

transition ? Il arrive aussi que des ouvertures décidées en CSA - plusieurs mois avant la rentrée - donnent des classes non aménagées ! C'est bien du domaine des municipalités mais tout le monde doit le savoir.

Réponse : le principe est bien d'y mettre des titulaires mais nous sommes en manque de remplaçants disponibles (on en parlera lors du groupe de travail de vendredi). Par ailleurs on doit travailler avec les communes pour rendre les ouvertures perfectibles.

13 - Commande de matériel : il y a au moins une commune où les écoles n'ont rien reçu en 2023/24 (une année blanche). Cela relève de la compétence des municipalités mais tout le monde doit le savoir.

Réponse : message bien entendu.

D'autres sujets

- Absentéisme : mise en place d'une nouvelle application pour suivre les absences injustifiées des élèves des deux degrés (jusqu'à 18 ans). Des temps d'échange et de formation sont prévus pour la prise en main.
- Contractuels : dans le premier degré on en a recruté 9 pour des situations particulières.
- Part modulable REP+ : versement peut-être en novembre ou décembre le temps d'assembler les données.
- Pacte : dans le premier degré les missions sont amoindries : on avait consommé 4 000 parts au 01/04. Pour toute cette année 24/25 on a eu une dotation de 3 100. La question du choix des collègues pouvant en bénéficier est aussi posée (s'agit-il d'un effet « autorité fonctionnelle » ?).
- Remplaçants : la grande majorité des TR affectés à l'année ne seront pas « libérés » car il n'y a pas de personnels disponibles.
- CAPPEI : nous sommes dans une année de transition avec une augmentation des stagiaires ; par conséquent les titulaires du Cappei sont bien sollicités pour la formation et le suivi.
- Rendez-vous de carrière : nécessité d'harmoniser les pratiques des inspecteurs (une heure pour certains, toute une matinée pour d'autres). Cela reste à l'appréciation des IEN d'autant plus que les entretiens des directeurs vont commencer.
- Promotions : les listes des promus ne comportent pas de données chiffrées ; que les noms et par ordre de mérite. C'est une prescription ministérielle.

- Élection des parents (S2DÉ) : dans le premier degré il n'y a pas de solution gratuite et autorisée. Dans le second degré, Pronote n'a pas été validé. Toutes les autres options sont payantes.
- PPMS unifié (S2DÉ) : on attend les résultats de la nouvelle application.
- Exclusion d'élève perturbateur (S2DÉ) : c'est une mesure conservatoire, pas une sanction. Tout est cadré et réglementé. Il faudrait une plaquette, un protocole simple.
- Évaluations nationales (S2DÉ) : dans le premier degré il revient aux directeurs de récupérer les livrets à l'inspection. On ne peut faire autrement vu le volume !
- École ouverte et Pacte (S2DÉ) : pour octobre il n'a pas été possible pour les enseignants de prendre des parts de Pacte car la circulaire est parue après le recensement.

La prochaine réunion est prévue le mercredi 30 octobre.

Anthony Payet (SNE-CSEN)